

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2023

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle, police municipale et animation**

Rapporteur : Philippe Laurent

I. Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services (-2/+1)

Le service Emplois, compétences et parcours professionnels au sein de la DRHMO a connu de nombreux changements au cours de ces derniers mois, qui ont conduit à réinterroger l'organisation de ce service, dans un objectif d'équilibre entre ses grandes missions que sont le recrutement, la formation, l'attractivité et la mobilité interne.

Il est donc proposé de transformer :

- le poste de chef du service Emplois, compétences et parcours professionnels (attaché) en poste d'assistant RH (adjoint administratif), permettant d'apporter un soutien à l'ensemble du service ;
- le poste de chargé de l'attractivité et de la mobilité en chef du service Emplois, compétences et parcours professionnels. Cette transformation n'induit ni création ni suppression de poste, dans la mesure où il s'agit dans les deux cas d'un poste d'attaché.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste de coordonnateur réussite éducative du pôle Famille et solidarité (animateur territorial), dans la mesure où celui-ci ne sera plus affecté à la Ville mais au CCAS.

Supprimer :	Créer :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'attaché</li> <li>- 1 poste d'animateur territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'adjoint administratif</li> </ul> Ces postes sont à temps complet.

II. Adaptations liées aux avancements de grade (-3/+3)

Dans le cadre de l'évolution de carrière de trois agents, un avancement de grade est proposé, considérant que ces agents accomplissent des fonctions correspondant aux missions du grade d'avancement. Afin de les nommer, il convient d'effectuer les créations et suppressions suivantes :

Supprimer :	Créer :
2 postes de gardien brigadier 1 poste de technicien	2 postes de brigadier-chef principal 1 poste de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à supprimer 5 postes et à en créer 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.